

« Molière », une caserne de police lyonnaise (1891-2008)

2011, « Molière » a été démolie. Le quadrilatère-fin 19^e siècle gris a laissé la place à un grand édifice moderne aux tons bruns, cuivrés ou or, selon la luminosité. De larges failles vitrées, pour reprendre les termes de l'architecte, l'éclairent. Les services de la DCII, lire la Direction de la Citoyenneté, de l'Immigration et de l'Intégration, de la préfecture du Rhône s'installent.



Avec « Molière » disparaît l'un des derniers vestiges du 19^e siècle de la police urbaine lyonnaise, le plus important par la pérennité de sa destination et qui connut la plus longue vie policière, de 1891 à 1990-1992.

Remontons le temps, pour replacer « cette centenaire » dans le contexte, intimement lié d'une part à l'édification de l'Hôtel de Préfecture et d'autre part au concept du maintien de l'ordre de l'époque.

1800-1890 ; la quête d'un véritable Hôtel de Préfecture

Avant de fixer son siège dans l'an 8 (1800) à ses bureaux et de Lyon. En 1807, 2 ans après la ville, le préfet et le s'installent à l'Hôtel de 1816, après plusieurs projets, la dans l'ancien claustral des devient le siège du gouverneur préfet Claude Vaïsse, qui cumule les fonctions de maire de Lyon², en transfère le siège à l'Hôtel de Ville.



le bâtiment actuel, le préfet en son logement à l'Hôtel de Ville le retour à un maire unique pour commissaire général de police Varissan, rue Sala. Entre 1810 et préfecture prend ses bureaux Jacobins¹. L'hôtel de Varissan militaire de Lyon. En 1858, le



Cette cohabitation temporaire avec les services municipaux n'est guère fonctionnelle.

L'Hôtel de Ville « n'est plus qu'une résidence aussi incommode qu'insuffisante pour l'administration d'un grand département comme le nôtre ».

La construction de la « nouvelle » préfecture et l'affirmation du préfet représentant de l'Etat.

Les divers projets étudiés par une commission mixte Département/Préfecture, présidée par le préfet Louis Oustry, sont conclus par le décret du 22 mai 1881, qui fixe la construction sur des terrains

¹ Place actuelle des Jacobins

² En 1851, Lyon est placée sous régime de police d'Etat et en 1852, la mairie centrale est supprimée et les pouvoirs confiés au préfet et ce jusqu'en 1881, après la parenthèse qui suit la défaite de 1870. Les communes de La Guillotière, la Croix-Rousse et Vaise rattachées à Lyon.

appartenant aux Hospices Civils de Lyon (HCL), l'expropriation des propriétaires de fonds et la destruction des immeubles par acquisition par le Conseil Général.

Le choix s'est porté dans ce nouvel arrondissement, redessiné à la « Haussmann » par le préfet Vaïsse, sur des masses faisant partie du domaine « de La Part-Dieu légué au Grand Hôpital de Notre Dame de Pitié du Pont du Rhône, devenu Grand Hôtel-Dieu de Lyon, par Mme Catherine de Mazonod, Dame de la Part-Dieu, veuve de Messire Amédée de Servient. »

La construction en est confiée à l'architecte départemental, Antoine-Georges Louvier. Le préfet Jules Cambon inaugure la « nouvelle » Préfecture le 18 août 1890.



Le choix de la rive gauche du Rhône, en terre dauphinoise de l'ancienne commune de La Guillotière, les « broteaux », n'est pas indifférent. Certes, s'il est favorisé par les potentialités de ce véritable poumon urbanistique, il marque l'empreinte politique et administrative du représentant de l'Etat, face à la Presqu'île haut-lieu historique du Consulat lyonnais. Le préfet bâtisseur, symbolisé par Claude-Marius Vaïsse, prend possession du Lyon moderne, au quadrillage orthogonal inspiré des projets de Morand.



Le maintien de l'ordre et la protection de la Préfecture

Le système défensif de Lyon

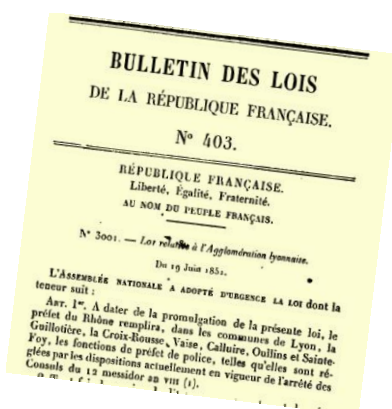
Le 3^e arrondissement qui couvre la rive gauche du Rhône, jusqu'à Villeurbanne a été particulièrement concerné par le nouveau système défensif de Lyon, repensé depuis les invasions de 1814 et 1815. La ceinture de forts détachés³ conçue à partir de 1830, par Hubert Rohant de Fleury⁴ puis en 1868, par le colonel Séré de Rivière, a été complétée par la construction d'un parc d'artillerie, de quartiers de cavalerie et de casernes d'infanterie à la Part-Dieu (1860-1862).

Dans ce dernier tiers du 19^e siècle, le préfet est plus que jamais un homme d'ordre. Il doit posséder suffisamment d'autorité pour appliquer la loi dans toute sa rigueur. Rambuteau⁵, Vaublanc⁶, Guizot⁷, Maupas⁸, Haussmann⁹ ont tous insisté « sur la nécessité pour un préfet d'afficher au grand jour sa détermination et de montrer une certaine poigne ». Le préfet est le représentant du gouvernement dans le département. La préfecture est le symbole de l'Etat de droit. Sa protection permanente est une évidence et une nécessité.



Lyon soumise à un régime dérogatoire : étatisation de sa police et suppression du maire.

Depuis toujours, le maintien de l'ordre reposait sur l'armée. Le percement des grandes artères de la seconde moitié du 19^e siècle répond à ce mode d'intervention, dont le maréchal de Castellane, gouverneur militaire de Lyon, est un ardent défenseur. La Garde nationale a été utilisée, depuis la Révolution, selon les régimes, avec les résultats que l'on connaît. La police dont la naissance date réellement du Consulat et du 1^{er} Empire est peu nombreuse et ne comporte pas de force importante en tenue.



³ Déclassés en 1884 par Jules Ferry excepté Montluc, Lamothe et La Vitriolierie

⁴ Commandant supérieur des travaux de défense de Lyon

⁵ Préfet de la Seine (1833-1848)

⁶ Préfet et ministre de l'Intérieur

⁷ Ministre de l'Intérieur et Président du Conseil

⁸ Ministre de la Police

⁹ Préfet de la Seine et ministre de l'Intérieur

A Lyon, depuis 1851, la donne a changé avec l'étatisation de sa police et la création d'un véritable corps de gardiens de la paix. En 1852, Louis-Napoléon Bonaparte, toujours inquiet de la situation lyonnaise¹⁰, supprime, par décret du 24 mars 1852, la mairie centrale de Lyon et intègre la Croix-Rousse, La Guillotière et Vaise.¹¹ Le département est élargi aux communes de l'Isère, Villeurbanne et Vaulx-en-Velin.

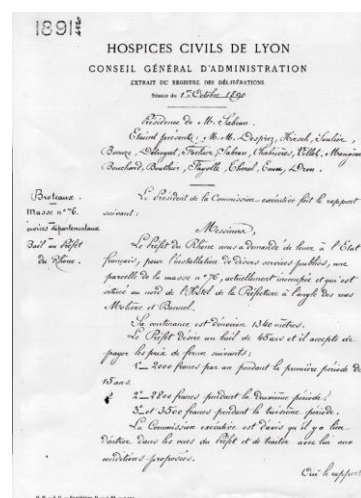
Les idées du Comte De Guibert¹² qui préconisait la mise en place d'une force civile et le recours ultime à l'armée sont en voie de réalisation. Les gardiens de la paix, à pied ou à cheval, vont intervenir pour rétablir l'ordre, comme unique force ou en première intervention, devant la cavalerie.

La construction de « Molière », Caserne centrale de gardiens de la paix à pied et à cheval.

Se pose la question de la sûreté de la « nouvelle » préfecture. Les forces de police en tenue, depuis 1851, sont regroupées dans les casernes¹³ de « Serin », quai Saint Vincent, des « Brotteaux », rue Sully, de « Perrache », rue de la Reine, du cours des Brosses et de « la Part Dieu », cours Lafayette. Les gardes sont casernés. Le territoire de l'agglomération est maillé par les postes et les commissariats d'arrondissement et des communes de l'agglomération.

C'est loin d'être satisfaisant ; la protection doit être assurée par des effectifs casernés à proximité immédiate et suffisamment importants pour éviter le recours aux troupes de ligne pas du tout formées au maintien et au rétablissement de l'ordre.

Une parcelle est disponible, la masse 76, à quelques mètres de la préfecture, à l'angle des rues de Bonnel et Molière (ancienne rue Monsieur) N° 97. Un bail de 45 ans est signé, le 29 janvier 1891, par le préfet avec les HCL, avec prise d'effet au 24 décembre 1890, et au loyer de 2.000 F de 1890 à 1905, 2.800 F de 1905 à 1920 et 3.500 F de 1920 à 1935.



Par un « traité », en date du 18 octobre 1890¹⁴, le ministère de l'Intérieur, représenté par le préfet, confie cette construction à M. Michel Durand, entrepreneur, 112, rue Corne du Cerf, puis 175, grand-rue de la Guillotière. L'entrepreneur « construit à ses frais un bâtiment destiné à l'installation d'une caserne centrale de gardiens de la paix à pied et à cheval avec bureau de poste et de télégraphe, dépendances et commissariat de police, au prix de 629.750 F remboursables en 11 annuités ». La livraison est prévue fin juin 1891 ; la réception des travaux par l'architecte en chef est effective le 12 octobre 1891.



Un passage souterrain entre la caserne et la préfecture est creusé. Il est destiné au passage de la cavalerie. Petit aléa, la hauteur sous-voute prévue initialement

¹⁰ « Il n'y a pas d'exemple que lorsque Lyon fut paisible tout ne fût pas paisible autour de lui, et que lorsqu'au contraire, Lyon était agité, tout ne fût pas agité à son exemple » déclaration du ministre de l'Intérieur

¹¹ ADR 4M 5

¹² GUIBERT Jacques-Antoine-Hippolyte (comte de), *Ecrits militaires et traité de la force publique* (p 246 et ss), 1772-1790, réunit les textes révisés de « Essai général de tactique » et « De la Force publique considérée dans tous ses rapports », 1790, Paris, Copernic, 1976, 306 p.

¹³ Leur nombre a varié selon les périodes. 3 à 4 casernes sont activées en permanence

¹⁴ Acte notarié du 25 janvier 1891, prémices du partenariat public-privé.

doit être revue par l'architecte pour permettre le passage des montures harnachées ; elle est portée à 2,40 m.

La cavalerie est utilisée comme force de rupture pour disperser les attroupements. Le cavalier et son cheval sont particulièrement dissuasifs en dehors de toute intervention. Ce qui explique l'importance donnée à la construction de ce passage pour acheminer des renforts en toute sécurité et discrétion dans l'enceinte préfectorale. Il offrait aussi la possibilité au préfet d'échapper à un siège.

La garde de la préfecture

Pour assurer la garde et la préfectoraux et fournir une garde Bonaparte avait créé les départementales, licenciées sous la la garde a été assurée, selon les sergents de ville et les troupes de poste militaire et un poste de police siège de la préfecture. Il convient préfecture est assurée depuis policiers, gardiens de la paix¹⁵ et garde sont implantés dans des Le poste militaire, côté Bonnel, le Servient. Les militaires assurent la patrouilles. Les gardiens de la paix l'enceinte.



protection des bâtiments d'honneur au préfet, Napoléon compagnies de Réserve 1^{ère} Restauration. Ensuite, périodes, par la Garde nationale, les ligne. Sous le second Empire, un gardent l'Hôtel de Ville de Lyon, ici de préciser que la garde de la l'intérieur par des militaires et des agents de sûreté¹⁶. Les postes de pavillons côté Corneille. poste de police et les pompiers, côté faction à l'entrée ainsi que des tiennent 4 guérites réparties dans

Les militaires doivent obtempérer aux réquisitions des gardiens de la paix ou des agents de la sûreté. 2 écuries sont aménagées pour les chevaux des dragons et des gardes à cheval. Si le poste militaire est fort de 4 hommes, celui de police peut dépasser 20 à 30 hommes à pied et à cheval.

L'aile sud du bâtiment préfectoral était réservée au secrétaire général pour la police – qui assistait le préfet depuis 1851 et assumait la direction des services de police - et à la division de police avec le commissariat spécial

Le regroupement des services de police

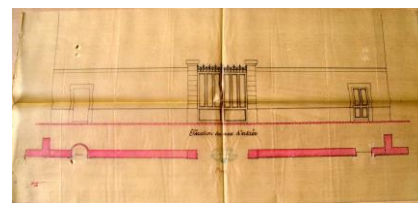
« Molière » constitue le premier élément de la centralisation des services de police à proximité de la préfecture.

L'Hôtel de police, installé 7, rue Luizerne (devenue rue de Tunisie puis du Major Martin dans le 1^{er} arr.) à proximité de l'Hôtel de Ville est transféré le 10 octobre 1896, rue Desaix, quartier de Champauri, dans le cadre d'une opération d'échange de terrain Etat-Ville de Lyon.

A peu de distance : les casernes de police « Gambetta », rue Sébastien Gryphe, « Lafayette », rue Tête d'Or, et « Dunois », rue Dunois.

Une architecture d'origine conservée pendant plus de 100 ans.

« Molière » a été construite selon les plans traditionnels d'une caserne, avec un bâtiment central et deux ailes, ouverts sur une cour. Un quartier de cavalerie en « miniature », avec manège, écuries, sellerie, fenil etc. Elle a été longtemps désignée comme la caserne de « la garde municipale ». Le mur d'enceinte, rue Molière, n'a guère changé au cours des décennies. Une guérite avait été édifiée, « en



¹⁵ Appelés aussi sergents de ville ou gardes

¹⁶ Agents de police, fonctionnaires en civil, n'appartenant pas au corps des gardiens de la paix créé par la loi du 19 juin 1851 d'étatisation de la police à Lyon

renforcement dans le mur de la clôture, percée de petites meurtrières garnies de volets pour protéger le factionnaire contre les courants d'air ».

Pour la décoration, le préfet avait obtenu du commandant de la place 8 bombes d'artillerie « hors-service ». En 1913, l'opération de « blanchissement des façades et réparations de la caserne Molière, des casernes Dunoir et Desaix, » prévoit des massifs de fleurs à l'entrée.

La cavalerie, forte de 30 hommes et 32 montures, sera victime de la Grande Guerre. En 1916, la sellerie est transformée en locaux pour les cabinets médicaux. Des compagnies cyclistes sont créées avant la Grande Guerre et, en 1923, est construit un « garage à bicyclettes ».



Les destinations successives des locaux n'ont guère provoqué de modifications notables de l'architecture. Par contre, elles ont induit de multiples aménagements intérieurs, d'ordre fonctionnel et sanitaire, qui ont notamment neutralisé le grand escalier qui démarrait à l'entrée rue de Bonnel. Un abri administratif, en sous-sol, avait été aménagé, par la société industrielle de construction d'abris et de matériel de protection (Sicamp)¹⁷, bien avant les années 40. Il a certainement servi d'abri anti-aérien contre les bombardements



« Molière », bâtiment mémoriel de la police urbaine

Jusqu'à la seconde Guerre Mondiale, la police de Lyon est la seule force de police urbaine de France casernée. La charge financière considérable représentée par le paiement des loyers incite le ministre à inviter le préfet à préférer le regroupement dans un même immeuble patrimonial.

Dès l'origine, elle est le casernement principal pour les sous-officiers et les gardiens de la paix. Elle partage cette fonction avec les casernes « Gambetta, Lafayette, Serin, et Dunoir ». L'implantation des casernes, et leur appellation, a en effet évolué au gré des relogements dans de nouveaux immeubles. En 1891, y sont logés, 78 gardes, 7 sous-officiers à pied, 1 maréchal-des-logis-chef, 2 maréchaux-des-logis mariés et 8 gardes à cheval mariés soit 96.



Les logements ou les chambrées sont hiérarchisés et adaptés aux situations familiales.

Les mess « Lafayette et Gambetta » sont remplacés par « Molière » avec 86 rationnaires. Celui de « Serin » a en subsistances ses propres rationnaires et les 5 hommes logés à l'Hôtel de Police. La cantine « Dunoir » prend en charge les 45 hommes qui y sont cantonnés.

Sont implantés les compagnies ou groupements à pied et les 3 brigades montées sous les ordres d'un lieutenant. A l'époque, les gardiens de la paix sont aussi appelés indifféremment sergents de ville ou gardes. Le recrutement des sergents de ville, dès la seconde moitié du 19^e siècle, est réalisé, dans une proportion importante, 4/5^e, parmi les militaires. Les postes de police comptent de 3 à 7 hommes, selon leur importance.

« Molière » abrite le commissariat de police de la Part-Dieu, dont le commissaire était positionné avant sa construction au N° 96 de la rue, et la recette de la Poste-Préfecture.

Dévolu principalement à la Sécurité publique, le bâtiment accueillera provisoirement en 1935-1936, le commissariat spécial, ancêtre des Renseignements généraux.

¹⁷ Paris, 34, quai de Passy, Lyon 39, rue de la République



Jean.

Jusqu'aux années 40, le commandement du corps urbain est installé et logé dans la caserne « Dunois », 77-79 (45,47), rue Dunois. Le commissaire central siège à l'Hôtel de Police « Desaix ». Lyon, compte plusieurs commissariats spéciaux, dont un à la préfecture.

Les commissaires et inspecteurs de la police urbaine sont affectés dans 16 commissariats et les gardes, regroupés dans les casernes ou répartis dans une trentaine de postes de police permanents, associés pour certains aux commissariats ; en 1909-1910, des postes provisoires avaient été créés à l'occasion de la grève dite « des teinturiers ». La sûreté lyonnaise était installée à Saint-

Les gardiens de la paix sont placés sous le commandement d'un chef de bataillon.

Le corps urbain passe de la fin du 19^e siècle à la Libération, de 600 Gardiens répartis en 3 compagnies à pied de 200 hommes, à 795 avec 3 brigades à cheval et 4 compagnies à pied à 200 gardes en 1915, 931 en 1934 avec 2 compagnies à pied et 2 cyclistes (à « Molière »), et 2100 en 1946.



De la Libération au transfert à l'Hôtel de Police « Marius Berliet » en 1981/1982, le directeur départemental de la police urbaine (puis de la Sécurité publique) et le commissariat central sont installés dans le bâtiment Corneille de la Préfecture. « Molière » perd sa fonction de casernement et reste le principal bâtiment de la police lyonnaise. « Desaix », jusqu'aux années 1975, devient le siège du Groupement de CRS, des Renseignements Généraux et des brigades centrales de la Sûreté. L'immeuble « Vauban » est le siège du SRPJ et des sections criminelles ou territoriales de la Sûreté urbaine de 1949 à 1982. A cette date, la direction de la Réglementation, à laquelle a succédé la DCII, s'installe à Vauban.

La destination de la caserne après la Libération est triple :

Fonction de soutien, avec la compagnie hors-rang (armurerie, ateliers, habillement, fournitures), petit échelon de réparations mécaniques, et, siège de services centraux : bureau de dessin et laboratoire photo, bureau des accidents, objets trouvés, secrétariats judiciaire et administratif du Commissariat central.

Centre opérationnel : les services qui y sont basés évoluent avec les réorganisations structurelles, groupements ou compagnies à pied, cyclistes (dont les derniers vélos vont disparaître au fond du Rhône en 1968), compagnie de police-secours, compagnies statiques, compagnies d'intervention, brigade des gaz, brigades canines la nuit, commissariat de permanence de nuit et de week-end (transféré de la place Antonin Poncet en 1972), lieu de regroupement des forces de maintien de l'ordre et des opérations ponctuelles de police.

Pôle territorial : poste de police et dépôt de gardes à vue, commissariat de la Part-Dieu à diverses périodes.

Enfin, des locaux sont mis à disposition des mutuelles, syndicats et associations de policiers.

Durant cette période des services tels les objets trouvés ou police-secours, rejoignent « Bichat », dans la rue éponyme, où sont installés le garage et l'échelon de réparation, la compagnie de circulation et la compagnie moto (BMU).



La reconversion préfectorale ; la seconde vie de « Molière »

Après le départ des services de police, la plus grande partie des locaux a été affectée aux services préfectoraux, à la direction du Patrimoine et à la direction de la Réglementation et en particulier au service des Etrangers. Ce qui a nécessité des travaux de rénovation et de mise en sécurité. Des salles de réunion ont été aménagées. Le SGAP et la Zone de Défense ont conservé des bureaux, ainsi que les organisations sociales et syndicales des personnels de la police et de la préfecture.

En juin 1996, lors de la tenue du G7 à Lyon, « Molière » a connu le point d'orgue de sa carrière et a été érigée en poste de commandement opérationnel préfectoral de sûreté et de sécurité.

Dans la perspective de la démolition, les services ont été progressivement relogés sur d'autres sites. Ce délai a permis à la *Société Lyonnaise d'Histoire de la Police* de procéder à une opération de sauvegarde et d'inventaire de documents de la police urbaine, stockés dans les galetas, qui ont abouti à leur versement aux Archives départementales du Rhône. Les bâtiments ont été totalement évacués en décembre 2007.

Molière ; combien de projets ?

La décision de construction d'un bâtiment destiné à reloger les services préfectoraux a mis un terme aux nombreux projets plus ou moins aboutis. Combien ? Rappelons-en les principaux, pour la plupart méconnus ou inconnus.

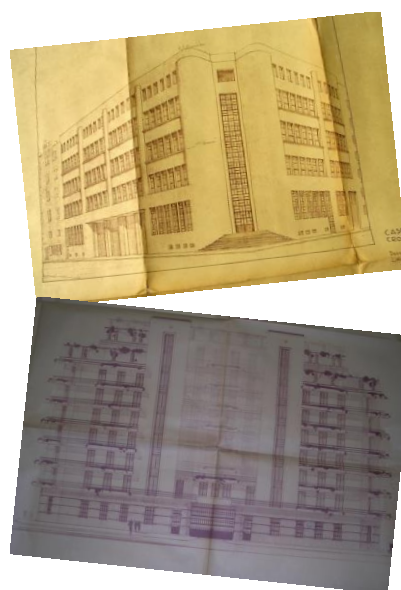
Le 31 décembre 1932, le « contrôleur des dépenses engagées » du ministère de l'Intérieur interroge le préfet : « *Le régime en caserne à Lyon est-il toujours indispensable et pourquoi, puisqu'il n'en est pas ainsi ailleurs ? Si oui, pourquoi pas dans un immeuble domanial ?* »

L'agent comptable des services de police, dans son rapport du 15 novembre 1935, précise qu'il s'agit de la seule police d'Etat à posséder un casernement.

Le 25 décembre 1935, les bâtiments de « Molière » deviennent propriété de l'Etat, En 1936-1937, l'Etat envisage d'acquérir la parcelle, mais la commission des Hospices Civils de Lyon décide finalement de ne pas vendre. Un nouveau bail est alors signé. Aujourd'hui, les HCL sont toujours propriétaires du sol et le bail de 99 ans court jusqu'en 2091.

Après le rachat, il était prévu la démolition du bâti et la reconstruction d'un immeuble de 4 étages avec terrasse.

Devant la nécessité d'augmenter les effectifs de police, il apparaît nécessaire en 1936 de prévoir la construction d'une nouvelle caserne. Le quartier de la place Jean Macé figure parmi les options retenues. Cette construction serait financée par la démolition de « Molière » à hauteur de 1.200.000 F et d'autres opérations pour la somme de 500.000 F. La construction de « Jean Macé », (cession par voie d'échange de terrain) reviendrait à 300.000 F. Ce projet, ambitieux, localisé entre les rues Colombier/Jaboulay/Parmentier, comportait



« 1 abri de défense passive de 400 places, 1 garage pour 10 cars, 1 salle de réunion et des fêtes pour 400 personnes, 1 infirmerie et 1 garderie pour les enfants, 1 buvette et 1 salle de lecture, des locaux pour les associations et mutuelles, le poste et le commissariat de police de Jean Macé, 30 appartements de 2 pièces, 30 appartements de 3 pièces, 40 appartements de 4 pièces dont 4 pour les officiers (tous ces appartements équipés de WC) et sur la terrasse, la station radio police et une tour d'observation des avions ».

En mai 1937, nouveau projet : la construction d'un immeuble de 7 étages, baptisé caserne « Moncey », regroupant les services de police, est envisagée dans le quadrilatère Sévigné/Chaponnay/Mazenod/Corneille. Y seraient relogés,

« Le commissariat de quartier de la rue Dunois, le commissariat spécial, 2 postes de gardiens de la paix cyclistes, le commandant des gardiens de la paix, les officiers de paix et l'officier de semaine, les bureaux des 4 compagnies de gardiens de la paix, la brigade de la circulation, la brigade spéciale, le standard et la station radio police, des salles de cours et d'instruction, 1 salle de culture physique et 1 salle de réunion, le cabinet médical, le garage et les associations et mutuelles de policiers ».

La déclaration de guerre de 1939 met un terme à ces études.

Le nouveau « Molière »

Après le départ des services de la Sécurité publique, dans les années 1990, il a été étudié la faisabilité de réhabiliter le bâtiment, de le rénover et d'y installer des bureaux du SGAP, de réunir des services appartenant à d'autres directions de la Police Nationale. Autant de projets qui ont avorté avant le dépôt du permis de démolir à la Direction de l'Aménagement urbain de la Ville de Lyon en juillet 2003 en vue de la construction du nouvel immeuble « Molière » devant reloger la direction de la Réglementation et le centre de réunions de la préfecture.



Le nouveau bâtiment a été inauguré le 28 novembre 2011, par le ministre de l'Intérieur

Pose de la plaque patrimoniale de la caserne Molière.

Une plaque « souvenir » a été dévoilée, le 1^{er} octobre, par M. Stéphane Rouvé, préfet délégué pour la Défense et la Sécurité. M. le préfet de la Région Rhône-Alpes, préfet du Rhône et M. le préfet délégué pour la Défense et la Sécurité avaient accueilli très favorablement notre proposition de pose d'une plaque rappelant la filiation du nouveau bâtiment et affecté à la DCII, Direction de la citoyenneté, de l'immigration et de l'intégration de la Préfecture du Rhône.

Mis à jour 13 octobre 2013
Michel Salager



Sources et bibliographie succincte

Archives Nationales (AN),

Archives départementales du Rhône (ADR),

Archives municipales de Lyon (AML)

Bibliothèque municipale de Lyon (BML),

Hospices civils de Lyon (HCL),

Indicateurs Fournier et Henry,

Ouvrages sur la police et sur Lyon,

Mémoire DEA Université-Lyon2 Michel Salager (2003) « La police lyonnaise sous le Consulat et le Premier Empire »

Archives personnelles, Documents et témoignages recueillis par la Société lyonnaise d'histoire de la police qui a procédé à l'opération de sauvegarde des archives.

Crédits photos de l'auteur, du Musée Gadagne, BML, AML, Préfecture du Rhône, fonds privés, Robert Landiche.

